

2020-UNAT-1065, Alquiza

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé qu'un spa ne peut être accordé que si les conditions de ST / AI / 1999/17 sont remplies, entre autres, que le membre du personnel a été affecté et a rempli les fonctions complètes d'un poste à la fois classé et budgété un niveau supérieur, et que ces conditions préalables n'ont pas été remplies. Unat a jugé que le refus du paiement ex gratia était légal. Unat a jugé que l'administration n'avait commis aucune erreur dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire. Unat a jugé que le refus d'un paiement ex gratia ne violait pas le principe de l'égalité de rémunération pour une valeur égale et n'a pas constitué de discrimination. Unat a jugé que l'appelant n'appartenait pas à la catégorie du personnel qui avait le droit de recevoir un spa et que le traitement différent était légal parce que différentes catégories de membres du personnel étaient concernées. Notant que la règle 2008 des réglementations et règles financières des femmes de l'ONU contenait une obligation morale plutôt que légale, sans état, que toute décision sur les paiements ex gratia en vertu de la règle financière 2008 pourrait ne pas produire d'effets juridiques directs et ne pouvait donc pas être considéré comme une administration administrative décision. Notant qu'aucune situation d'urgence exceptionnelle n'existe dans l'affaire de l'appelant et que les femmes de l'ONU avaient restreint l'application de la règle financière 2008 à des circonstances très exceptionnelles, UNAT a considéré que le secrétaire général a correctement exercé son pouvoir discrétionnaire en refusant de payer un montant équivalent au spa en tant que un Paiement ex gratia. UNAT a rejeté l'appel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté le refus de l'administration de lui accorder un paiement ex gratia au lieu d'une allocation spéciale (SPA) pour avoir assumé des responsabilités supplémentaires à partir de 2014. UNDT n'a trouvé aucune base juridique pour l'attribution d'un paiement ex gratia et a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Lors de la décision de la validité de l'exercice du pouvoir discrétionnaire de l'organisation dans les questions administratives, UNT détermine si la décision est légale, rationnelle, correcte de manière procédurale et proportionnée. Le salaire égal pour le travail de valeur égale interdit la discrimination mais n'interdit pas toutes les formes de traitement différent des membres du personnel. Le traitement différent des membres du personnel ne constitue une discrimination que lorsqu'il n'y a donc aucune raison légale et convaincante.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Alqua

Entité

ONU Femmes

Numéros d'Affaires

2020-1377

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jun 2022

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Indemnité spéciale de poste

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/1999/17

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

- ONU-Femmes Règlement financier et Règles de gestion financière

Statut du personnel

- Disposition 12.3(b)
- Disposition 3.10

Jugements Connexes

UNDT/2020/010

2019-UNAT-922

2011-UNAT-107

2011-UNAT-177

2010-UNAT-084

2016-UNAT-704